



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales : personnel

Question écrite n° 83982

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le décret du 23 avril 2010 portant nomination d'un sous-préfet hors cadre. En effet, cette nomination a suscité de nombreuses protestations, car la personne nommée était soupçonnée d'avoir été récompensée pour son élection comme conseiller régional par l'octroi d'un poste honorifique, auquel rien dans son parcours professionnel ne semblait la destiner, cela afin de lui garantir une rémunération équivalente à son précédent poste. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles dispositions il entend prendre pour que les nominations au poste de sous-préfet hors cadre ne puissent pas être entachées de suspicion et pour que le souhait exprimé par le Président de la République « que les nominations aux fonctions les plus importantes de l'État se fassent sur des critères de compétences et de hauteur de vues, et non pas sur des critères de proximité avec le pouvoir politique en place » ne soit pas une vaine promesse.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83982

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7786

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)